



**DANS CE  
NUMÉRO :**

Mot du président	2
Mot du directeur général	2
Programme Écol'Eau	3
Qualité de l'eau	3
Chute Neigette	4
PDE	4
Comités locaux de l'eau	5
PEE	6
Espace de liberté	6
Végétalisez vos berges à petit prix	6
Milieux humides	7
PACES	7

## Du nouveau sur la Centrale!



La rivière Centrale, près de Trois-Pistoles, s'écoule dans le marais maritime de l'Anse des Riou, un territoire d'intérêt écologique. Or, lorsqu'elle a été échantillonnée en 2013, l'eau de la rivière Centrale était de mauvaise qualité. Des problématiques d'origine agricole ont été identifiées à la suite d'un portrait environnemental effectué sur l'ensemble du bassin versant (BV).

Afin d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Centrale, l'OBVNEBSL accompagne les entreprises agricoles présentes dans le BV. Il s'agit d'une démarche collective où diverses pratiques agroenvironnementales sont mises de l'avant. Cette démarche se déroule sur deux ans (2016-

2018) et est rendu possible grâce à la collaboration du MAPAQ.

Cette année, l'OBVNEBSL a organisé trois activités visant à sensibiliser les producteurs à diverses problématiques. Tout d'abord, une journée sur "l'usage optimisé des pesticides" a été organisée en mars 2017. Puis, des rencontres sur la détermination de la ligne des hautes eaux ont eu lieu à l'été. Celles-ci visaient à déterminer les limites d'une bande riveraine réglementaire. Enfin, une journée sur "l'érosion des sols et les pratiques culturales" s'est tenue cet automne.

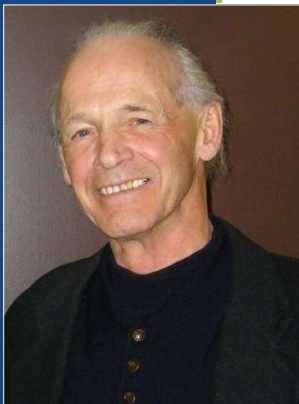
Grâce à l'implication de plusieurs producteurs du BV, divers projets ont eu lieu cette année. Quatre entre-

prises ont réalisé des aménagements de haies brise-vent. C'est donc près de 10 km de haies qui se sont ajoutés dans le BV! Deux entreprises ont réalisé des aménagements hydroagricoles. Sept entreprises se sont engagées à respecter la bande riveraine réglementaire. Puis, une entreprise a opté pour une bande riveraine élargie en laissant la végétation naturelle s'installer à un endroit sujet à l'érosion.

Toutes ces démarches permettront de réduire l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau et contribuer à diminuer les pertes de sol provoquées par l'érosion. Chapeau à toutes les entreprises qui se sont impliquées!

***N'imprimez pas ce bulletin, consultez-le plutôt à l'écran!***

## Mot du président



Francis Gagné,  
président de  
l'OBVNEBSL

Permettez-moi de profiter de la Nouvelle Année pour remercier tous nos collaborateurs et nos partenaires qui nous ont accompagnés avec empressement en 2017 dans l'accomplissement de notre mission portant sur l'amélioration de notre milieu de vie par une eau saine.

Nous devons pour une très grande part notre pertinence et notre efficacité au travail diligent de notre petite équipe sous la direction de Simon Tweddell. Je salue chaleureusement Simon, Marie-Hélène Cauchon, Louis-David Pitre et Christian Hubert pour les réalisations remarquables de cette année. Marie-Hélène et Christian nous

ont quittés pour relever d'autres défis : je les remercie pour leur apport dans la progression de notre organisation. Par ailleurs, Alexa Bérubé Deschênes s'est jointe à nous : son dynamisme et sa compétence sont appréciés de tous. Nous lui souhaitons la bienvenue et de la satisfaction dans ses mandats.

Nous poursuivons en 2018 la mise en oeuvre de notre Plan directeur de l'eau par une collaboration nécessaire et fructueuse avec les milieux agricole, forestier, municipal ainsi que ceux de la villégiature, de la récréation, de l'éducation et de la recherche.

Il m'est agréable de dire combien j'apprécie l'apport des membres du Comité exécutif, Simon Massé, 1<sup>er</sup> vice-président, Étienne Bachand, 2<sup>e</sup> vice-président, Donald Chouinard, trésorier et Gwendoline Tommi-Morin, secrétaire, des membres du Conseil d'administration et des quatre Comités sectoriels de l'eau et de nos précieux conseillers. Merci à chacune et à chacun pour votre contribution.

Je me fais le porte-parole du conseil d'administration pour vous souhaiter une Nouvelle Année 2018 toute de sérénité et de joie!

## Mot du directeur général



Simon Tweddell,  
directeur général de  
l'OBVNEBSL

Cette année a été marquée par le déploiement de la mise en oeuvre du Plan directeur de l'eau (PDE) pour les acteurs de l'eau du territoire de l'*Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent* (OBVNEBSL). Le PDE de l'OBVNEBSL recevait, au printemps 2016, son approbation finale de la part du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce déploiement s'est concrétisé en de nombreux projets d'importance notamment via notre programme de sensibilisation

dans les écoles primaires et secondaires Écol'Eau, les suivis et le contrôle de plantes exotiques envahissantes (PEE), la conservation volontaire de milieux humides en secteurs privés, la concertation pour la réalisation d'actions agroenvironnementales dans le bassin versant de la rivière Centrale, les suivis de qualité d'eau, etc.

Bien évidemment, un rayonnement de cette convergence ne se fait pas seul et j'ai la chance de pouvoir compter sur une équipe de professionnels aguerris. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier sincèrement Marie-Hélène Cau-

chon et Christian Hubert de leur passage remarqué à l'OBVNEBSL pendant respectivement 4 et 5 années. Merci à Louis David Pitre pour ton professionnalisme et ton implication incroyables et je souhaite la bienvenue à Alexa Bérubé Deschênes nouvellement en poste depuis cet été.

Je remercie finalement les administrateurs de l'OBVNEBSL pour leur temps et leur dévouement en commençant par M. Francis Gagné, président passionné de l'OBVNEBSL.

Bon temps des fêtes à tous et à toutes !

# Programme éducatif Écol'Eau



École des Cheminots de Saint-Rémi

Pour une 7<sup>e</sup> année consécutive, l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) a poursuivi les activités de son programme éducatif Écol'Eau. Ce programme vise à sensibiliser les jeunes de niveau primaire et secondaire à l'importance de la protection de l'environnement et particulièrement à la valeur de l'habitat du poisson. Cette année, onze écoles primaires réparties sur l'ensemble des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent ont pris part à différents volets de ce programme.

D'abord, des élèves ont eu la chance de partager leur salle de

classe avec un aquarium incubateur rempli d'œufs de saumons ou de truites. Ainsi, ils ont pu suivre la transformation et la

croissance d'alevins au fil des semaines! Le tout s'est terminé avec une mise à l'eau au printemps.

Ensuite, une classe s'est intéressée au fonctionnement et aux richesses des milieux humides. Le programme s'est terminé par la visite d'un milieu humide.

### Commandites

Nous tenons à remercier l'Association des pêcheurs sportifs de saumon de la Rivière Rimouski (APSSRR), la Zec Bas-Saint-Laurent, la pourvoirie de la Seigneurie du lac Métis et la pisciculture Montagne-Blanche.

Voici la liste des écoles ayant

participé au Volet Aquarium en classe;

- Saint-Damase (Saint-Damase)
- Marinier (Les Méchins)
- Rose-des-Vents (Rimouski)
- l'Aquarelle (Rimouski)
- Grand-Pavois de Saint-Agnès (Rimouski)
- Beaux-Séjours-d'Amour (Rimouski)
- Cheminots de Saint-Rémi (Price)
- Litalien (Trois-Pistoles)
- Sainte-Marie (St-Jean-de-Dieu)
- Lévesque (Saint-Donat)

Notons qu'une école a aussi participé au programme Écol'eau via le Volet Milieux humides. Il s'agissait de l'école Mont Saint-Louis de Rimouski!

*« Cette année, onze écoles primaires réparties sur l'ensemble des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent ont pris part à différents volets de ce programme. »*

## Suivi de la qualité de l'eau du Réseau-Rivière

En 2017, dans le cadre du Réseau-Rivière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la qualité de six cours d'eau a été suivie sur le territoire de l'OBV. Parmi ceux-ci, la rivière Sainte-Anne, située à Rimouski (secteur Pointe-au-Père). Pour ces cours d'eau, voici les résultats de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) qui a été calculé :

▲ : Rivière Matane

- ▲ : Rivière Mitis
- ▲ : Rivière Rimouski
- ▲ : Rivière du Sud-Ouest
- ▲ : Rivière Trois-Pistoles
- ▲ : Rivière Saint-Anne

Aussi, d'autres cours d'eau ont fait l'objet de suivi dans le secteur de Pointe-au-Père (ruisseau Ignace Saint-Laurent et rivière Germain Roy) de concert avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire en lien avec des travaux sur la zosténaie de Pointe-au-Père. Des cours d'eau ont également été suivis sur le bas-

sin du ruisseau Lebrun, en partenariat avec des municipalités de la MRC de la Mitis (Ville de Mont-Joli, municipalités de Saint-Joseph-de-Lepage et de Sainte-Flavie), afin d'aider à la prise de décision pour de futures actions en agroenvironnement sur ce bassin versant.

Cotes de la qualité de l'eau	
▲	: Bonne
▲	: Satisfaisante
▲	: Douteuse
▲	: Mauvaise
▲	: Très mauvaise

« Une phase II est en cours d'élaboration avec le soutien financier du FDR pour réaliser des aménagements légers sur le site de la chute. »

## Chute Neigette

Plusieurs organismes sont impliqués depuis 2011 dans des initiatives de protection et de mise en valeur du site de la chute Neigette : le Poids Vert de Rimouski-Neigette, la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard, le Sentier national, le Cégep de Rimouski, l'Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, la Corporation des Loisirs du Relais de la Coulée (de Neigette) et plusieurs béné-

voles. Ces derniers ont notamment fait des corvées de nettoyage, dénoncé les actes de vandalisme et produit un plan de préservation et de mise en valeur du secteur de la chute Neigette en 2016 grâce au soutien financier du Fond de développement régional (FDR) et des partenaires.

Ce comité élargi de concertation a présenté le plan de préservation et de mise en valeur à la municipalité de Saint-Anaclet qui s'est montrée intéressée par la démarche. Cette dernière a présenté ce même plan à la Ville de Rimouski, propriétaire de terrains sur le site de la chute Neigette pour le captage d'eau potable. Un intérêt s'est également

fait sentir de son côté.

Une phase II est en cours d'élaboration avec le soutien financier du FDR pour réaliser des aménagements légers sur le site de la chute. Ces aboutissements sont le fruit d'une démarche de concertation des acteurs pour un développement harmonieux du site. À noter que la vision du comité de préservation et de mise en valeur est de : "faire du site de la chute Neigette un lieu de détente, de découverte et un attrait touristique important dans l'offre récréotouristique du Haut-Pays de la Neigette et ce, dans le cadre d'un développement durable".



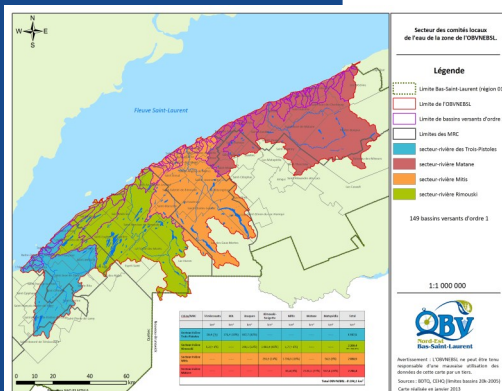
Chute Neigette

## Plan directeur de l'eau

La mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE) des bassins versants du Nord-est du Bas-Saint-Laurent s'est poursuivie tout au long de l'année 2017 avec pour thèmes la gestion de l'eau souterraine, la protection des milieux humides, la lutte

aux espèces exotiques envahissantes, les projets collectifs en agroenvironnement et la réalisation de suivis de qualité de l'eau à l'échelle du territoire, pour n'en nommer que quelques-uns. Les démarches de concertation sur le territoire se sont poursuivies grâce à l'implication des membres des 4 comités locaux de l'eau. Soulignons par ailleurs qu'une campagne d'information a été menée auprès des conseils des maires des

MRC des Basques, de Rimouski-Neigette, de la Mitis et de la Matanie au cours de l'hiver dernier. À cette occasion l'OBVNEBSL a fait connaître aux élus le mandat de l'organisme, sensibilisé ceux-ci aux problématiques et projets en cours sur leur territoire respectif et, finalement, présenté les actions prioritaires du PDE pour 2017-2018.



Comités locaux de l'eau

# Faits saillants des comités locaux de l'eau (CLEau)

## Cleau Matane

L'OBVNEBSL a conclu des ententes de conservation volontaire avec les propriétaires d'un milieu humide à Saint-Adelme. Situé à la jonction de terres agricoles et de milieux boisés, il s'agit d'un îlot de biodiversité de grand intérêt pour la conservation en milieu privé. L'ensemble des propriétaires ont consenti, cet automne, à la protection du milieu en acceptant le plan de protection et de mise

en valeur élaboré par l'OBVNEBSL. Ils s'engagent notamment à préserver la bande riveraine, l'intégrité du milieu et à mettre en œuvre des saines pratiques d'aménagement en forêt privée. Ce milieu humide, ainsi que ses habitats riverains (marais riverain, tourbières et prairies humides), constituent des sites de prédilection pour la faune aviaire et la grande faune.



Milieu humide de St-Adelme

## Cleau Mitis

En 2017 fut inauguré officiellement le Parc régional de la rivière Mitis, dont la mission consiste à rendre accessible de nouveaux espaces naturels pour la pratique d'activités récréatives, ainsi qu'à protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel de la rivière Mitis. Lors du lancement fut dévoilée une esquisse artistique du futur pont Arthur-Bergeron, qui

pourrait constitué la porte d'entrée vers le parc.

Souignons finalement l'adoption du plan d'action pour la mise en valeur du Parc pour 2017-2018, ainsi que la formation d'un comité de gestion, à qui la MRC de la Mitis a délégué la gestion du Parc régional de la rivière Mitis.



Rivière Mitis

## Cleau Rimouski

Face aux problèmes que peuvent occasionner la présence de ponts et ponceaux non conformes en milieu privé, la MRC de Rimouski-Neigette a adopté en 2017 un règlement sur le libre écoulement des eaux. Ce règlement, applicable aux cours d'eau en milieu privé, vise à empêcher toute forme d'obstruction par des ponts ou ponceaux nouvellement construits ou remplacés. Le règlement fixe notamment les di-

mensions des ponceaux (largeur plein bord) et les méthodes d'installation (enfouissement du ponceau) afin de minimiser l'érosion, les variations du débit et favoriser la libre circulation de la faune aquatique.



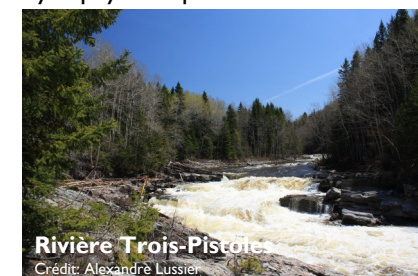
Rivière Rimouski

## Cleau Trois-Pistoles

La municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux a obtenu une subvention de 15 000\$ provenant du Projet pilote de soutien aux stations de nettoyage d'embarcations du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour l'installation d'une station de nettoyage et un lit d'infiltration à la descente publique de bateaux. Cette station de nettoyage

sera mise à la disponibilité des usagers du lac Saint-Mathieu pour débarrasser leurs embarcations, équipements nautiques et matériel de pêche des espèces exotiques envahissantes (EEE). Un observateur sera également sur place pour réaliser des inspections visuelles et tenir un registre des embarcations et de leur provenance. Il s'agit d'un bel

exemple de mesure de prévention face à des envahisseurs comme le myriophylle à épi.



Rivière Trois-Pistoles

Crédit: Alexandre Lussier

## Plantes exotiques envahissantes (PEE)



Myriophylle à épi  
(Myriophyllum spicatum)

Pour une deuxième année, l'OBVNEBSL a coordonné les travaux de contrôle et d'éradication de la **berce du Caucase** sur son territoire. La totalité des 8 colonies répertoriées au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent ont été la cible d'interventions terrain. Ces travaux sont financés par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) et le CISSS jusqu'en 2018. Parmi les faits saillants cette année, mentionnons une première colonie

de **berce sphondyle** détectée sur le territoire!

L'OBV a par ailleurs effectué ce printemps une campagne de sensibilisation auprès des municipalités, des associations de lacs, des partenaires fauniques et des parcs au sujet des mesures de prévention à adopter pour éviter la propagation du **myriophylle à épi**. La présence de cet envahisseur, répertorié depuis 2015 au Bas-Saint-Laurent, renforce l'importance du

nettoyage des embarcations et les équipements pour éviter de transporter celui-ci vers de nouveaux plans d'eau!

L'OBV félicite les riverains du lac du Gros-Ruisseau, (ainsi que les municipalités de Saint-Joseph-de-Lepage et de Mont-Joli) qui ont su réagir rapidement à sa présence, en formant une association de riverains, notamment pour identifier des pistes d'action visant à freiner sa propagation.

## Espace de liberté des cours d'eau

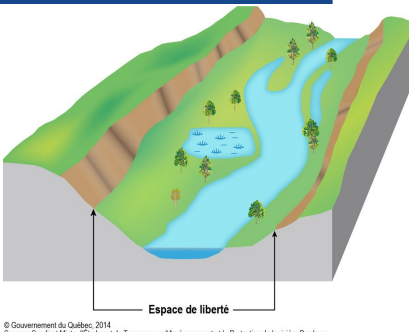


Schéma de l'espace de liberté

Devant les nombreux défis relatifs à la dynamique des cours d'eau et dans la perspective d'y trouver des solutions novatrices et intégrées, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), en collaboration avec l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-St-Laurent

(OBVNEBSL) et la MRC de La Mitis, ont initié en 2016 un projet d'étude faisant appel à la gestion par espace de liberté des cours d'eau. L'espace de liberté représente l'espace d'inondabilité et de mobilité d'un cours d'eau. Les travaux du groupe de travail sur l'applicabilité de l'approche par espace de

liberté ont pris fin en juin dernier lors d'une troisième rencontre ayant pour but d'évaluer la pertinence et la faisabilité de différentes mesures pour relever les défis liés à l'intégration de l'espace de liberté des cours d'eau aux stratégies d'aménagement du territoire.



Aperçu des végétaux

## Végétalisez vos berges à petit prix

En mai dernier, l'OBVNEBSL a tenu sa campagne annuelle «Végétalisez vos berges à petit prix».

Cette année, l'OBVNEBSL a vendu plus de 1000 végétaux! Les végétaux disponibles étaient adaptés pour contrer l'érosion et assurer

la stabilité des berges. Ils ont aussi été sélectionnés pour leur croissance rapide, leur facilité d'implantation et leur qualité esthétique.

Les végétaux ont été livrés à partir de quatre endroits : Trois-Pistoles, Rimouski, Mont-Joli et Saint-Ulric.

Une bande riveraine en santé permet la rétention et la filtration des sédiments, la stabilisation des berges, la régulation de la température de l'eau, l'atténuation de l'effet des crues et la création d'habitats fauniques!

# Conservation des milieux humides



Saint-Honoré-de-Témiscouata

Un grand nombre de milieux humides sont présents à l'intérieur des terres. Ces derniers jouent un rôle important sur le régime hydrique d'un territoire, la qualité de l'eau et sur la biodiversité.

Afin d'assurer la protection de ces milieux sensibles, l'OBVNEBSL a poursuivi son projet de conservation volontaire des milieux humides en forêt privée. Les milieux humides ont

été sélectionnés parmi les milieux naturels prioritaires pour la conservation de la biodiversité, en se basant sur les travaux de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ARMVFPBSL).

Au total, six complexes de milieux humides en forêt privée ont été visités et inventoriés. Des ententes de conservation volontaire ont ensuite été prises avec 18 propriétaires répartis sur l'ensemble du territoire. Ces ententes ont pour objectif de protéger ces milieux sensibles dans lesquels plusieurs types d'habitats sont présents (tourbières, marais, étangs, marécages etc.). Les propriétaires concernés se sont ainsi engagés à respecter le plan de protection et de mise en valeur conçu

par l'OBVNEBSL.



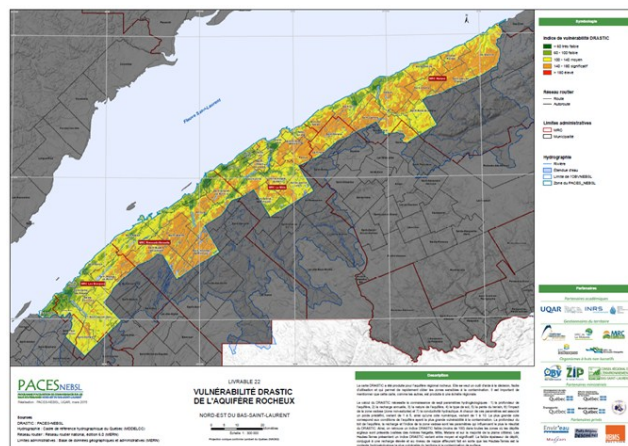
Kamia à feuilles

« ...six complexes de milieux humides en forêt privées ont été visités et inventoriés. Des ententes de conservation volontaire ont ensuite été prises avec 18 propriétaires... »

# Transfert de connaissances sur les eaux souterraines

Au cours de l'année 2017, le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), a donné trois ateliers de transfert des connaissances sur les eaux souterraines aux acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau. Ces ateliers s'appuient sur les données obtenues au cours du Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Eaux Souterraines (PACES), réalisé entre 2012 et 2015 au

Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Accompagnés par les experts en hydrogéologie de l'UQAR (ayant réalisé le PACES) et les professionnels du RQES, les participants ont notamment appris à manipuler les données sur les eaux souterraines, à intégrer celles-ci dans un processus de prise de décision en aménagement, ainsi qu'à renforcer les capacités des acteurs à développer une stratégie régionale de protection et de gestion de l'eau souterraine (PGES).



Carte de la vulnérabilité DRASTIC de l'aquifère rocheux



**Nord-Est  
Bas-Saint-Laurent**

**Organisme des bassins versants du  
Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**

23, rue de l'Évêché Ouest, suite 100

Rimouski, Québec, G5L 4H4

Téléphone : 450-722-0666

Télécopie : 418-725-4567

Suivez-nous sur Facebook et sur Twitter!



*Tous orientés vers l'eau!*

**À surveiller en 2018:**

Promotion de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau du territoire de l'OBVNEBSL;

Poursuite d'actions de contrôle de la Berce du Caucase dans le Bas-Saint-Laurent pour une troisième année;

Partenariat potentiel avec Canard illimité pour la cartographie détaillée des milieux humides;

Poursuite de la démarche collective dans le bassin versant de la rivière Centrale via le Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole;

Promotion d'une offre de services en lien avec les lacs de villégiature du territoire de l'OBVNEBSL;

Arrivée du règlement d'application de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Loi 132).



**Simon Tweddell**

Directeur général

(418) 722-0666 poste 109

direction@obv.nordestbsl.org



**Louis David Pitre**

Coordonnateur et responsable du Plan directeur de l'eau

(418) 722-0666 poste 118

pde@obv.nordestbsl.org



**Alexa Bérubé Deschênes**

Chargée de projets

(418) 722-0666 poste 128

projet@obv.nordestbsl.org

Toute l'équipe de l'OBVNEBSL vous souhaite de

**Joyeuses Fêtes** et  
une **Bonne année**  
**2018!**



**Les principaux partenaires financiers de l'OBVNEBSL**



Rédaction et mise en page du bulletin: l'équipe de l'OBVNEBSL

Source des photos: OBVNEBSL, sauf avis contraire